

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 juillet 2014
Rapporteur :
Madame Corine NICOLAS

N° 2 DPAJ 14.6

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 18/07/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/07/2014 (accusé de réception du 18/07/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 au marché d'aménagement des espaces verts de l'école de musique
et de cirque de Penhars**

L'exécution du projet d'aménagement des abords de l'école de musique et cirque a rencontré des aléas.

Le rapport du bureau d'études techniques le 10 avril 2014 sur les essais de plaques réalisés, a mis en évidence la non-conformité du fond de forme destiné à la réalisation du parvis de l'école de musique et cirque de Penhars. Le fond de forme constitué de remblais et récemment réalisé dans le cadre de la construction du bâtiment nécessite des terrassements complémentaires qui n'étaient pas prévus au présent marché. Ces travaux, qui consistent à purger les matériaux impropres et les remplacer par des matériaux porteurs, sont nécessaires pour assurer la pérennité de la future dalle béton du parvis.

Ces travaux complémentaires représentent une plus-value de 18 419,09 € HT ce qui porte le montant du contrat de 90 875,53 € HT à 109 294,62 € HT, soit une augmentation de 20,27%.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché d'aménagement des espaces verts de l'école de musique et de cirque de Penhars.

Le maire,

Ludovic JOLIVET

